Troyes, le 24 juin 2019

Vu le Code de l'éducation ;
Vu la Loi du 8 aout 2016 dite « Loi travail »
Vu les statuts de l'établissement ;
Vu l'avis du CHSCT en date du 28 mai 2019
Vu l'avis du CT en date du 13 juin 2019

Acte administratif n°2019/20

Le Conseil d'Administration réuni le : 20 juin 2019

Objet de la délibération : Droit à la déconnexion
Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve, à l'unanimité, la charte du droit à la déconnexion applicable à compter du 1er septembre 2019.

Résultat du vote :

Nombre de membres : 23
Votants : 22
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

Le président du Conseil d'Administration de l'UTT,

Ronan STEPHAN

Université de Technologie de Troyes
12 rue Marie Curie – BP 260 – 10010 Troyes cedex – France
Téléphone : 33 (0) 3 25 71 76 00 – site web : www.utt.fr